

Procès-verbal Séance du 10 décembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du
03/12/2024
Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusée : Mmes et MM. MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GALLARD Corine,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. Centre de gestion : contrat d'assurance groupe 2025-2027,
3. CAUE : présentation de l'étude de faisabilité sur la programmation urbaine du site des Maligrattes,
4. Renaturation des cours de l'école Louis Dudé : présentation de l'avant-projet sommaire et demandes de subvention,
5. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2023,
6. Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - année 2023,
7. Commune de Saint Nicolas de Bourgueil : avis sur projet de plan local d'urbanisme
8. SIEML : programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025,
9. Offre Valôcime : gestion antenne relais
10. Tarifs communaux 2025,
11. Ancienne mairie : demande de location,
12. Logement ancienne mairie : facturation eau,
13. Logement 17, rue de l'église : détermination du montant du loyer,
14. Cimes de Courcy : bilan 2024, location de salles 2025,
15. Camping-car park : bilan 2024,
16. Admission en non-valeur,
17. Commune de Saumur : participation financière pour enfants scolarisés en classe ULIS,
18. Affaires diverses : acquisition du foncier pour futur restaurant, garderie et crèche
Consultation projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne avant
décision

Après approbation du compte rendu de la dernière séance, le conseil municipal a étudié les dossiers suivants :

DCM2024-12-111 **Adhésion au contrat d'assurance groupe « risques statutaires » :**

Acte 4.1.4 : Fonction publique – personnel titulaires et stagiaires de la FPT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°2024-07-087 en date du 23 juillet 2024, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire, à l'exception du congé de maladie ordinaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de Groupama LOIRE BRETAGNE (porteur du risque) et SIACI SAINT HONORE (Courtier), pour les 3 ans à venir

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	Collectivités - 121 agents	Collectivités + 120 agents
agents CNRACL	7,23 %	7,23 %
agents IRCANTEC	0,99 %	0,99 %

Base de prime : L'assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l'adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l'assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l'assurance s'en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. La base de cotisation sera forfaitairement majorée la première année de 50 % pour ce qui concerne les agents CNRACL et de 40 % pour ce qui concerne les agents IRCANTEC La régularisation se fera en fonction des renseignements obtenus par l'assureur après la clôture de l'année 2025. Les calculs des appels prévisionnels de prime des années 2026 et 2027 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2025 et 2026, fournis par chaque adhérent à l'assureur.)*

Considérant l'étendue des garanties :

Le contrat groupe (souscrit en capitalisation) garantit la commune pour la couverture de l'ensemble de ses obligations statutaires (à l'exception des Congé de Maladie Ordinaire [CMO]) à l'égard de ses agents titulaires, stagiaires et contractuels publics.

Ainsi seront couverts :

- La maladie et les accidents de la vie privée (hors congé de maladie ordinaire / Couverture du Congé de Longue Maladie, Congé de Grave Maladie et Congé de Longue Durée)
- Temps partiel thérapeutique
- Les accidents du travail,
- Les maladies professionnelles,
- Toutes incapacités temporaires de travail et frais inhérents,
- La maternité, la paternité ou l'adoption,
- Le décès.

Il ne sera fait application d'aucune franchise, sauf pour accidents de travail ou maladie professionnelle ; elle sera de 30 jours fermes et se calculera sur l'année médicale.

Le conseil municipal,

Vu l'offre de l'assureur Yvelin,

Vu l'intérêt de souscrire un contrat dans le cadre de la consultation départementale organisée par le centre de gestion,

Après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe avec couverture des charges patronales.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

CAUE - présentation de l'étude de faisabilité sur la programmation urbaine du site des Maligrattes :

Sujet reporté.

DCM2024-12-112 Renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ – approbation de l'avant-projet sommaire :

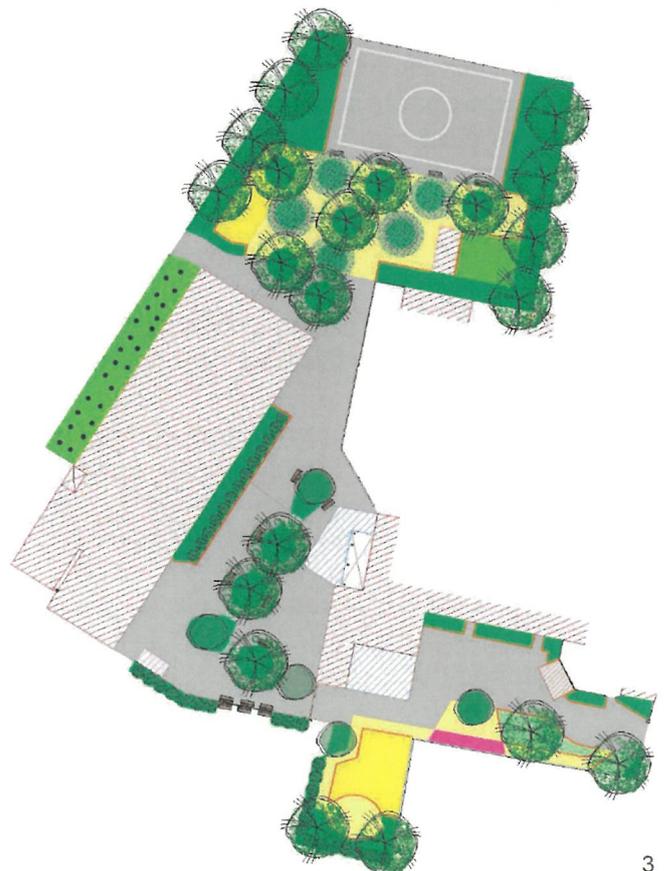
Acte 8.8 : Domaine et compétence par thème – environnement

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire (APS) réalisé par l'agence SCALE établi après échanges avec le comité de pilotage composé de la commission enfance-jeunesse, de représentants de l'école Louis DUDÉ et de la chargée de mission du PNR Loire Anjou Touraine.

Plan :

Scénario provisoire

- Arbres plantés de hautes tiges 16/18
- Arbres plantés de hautes tiges 12/14
- Arbres existants
- Arbustes
- Noue en pied de mur/bâtiment plantée de vivaces
- Potager/verger
- Prairie fleurie
- Bac à sable
- Stabilisé renforcé
- Enrobé
- Préau
- Espace escalade
- Assise
- Barrière en corde



Estimation :

100	Prix généraux (études, installation/repiement de chantier, DOE...)	7 000,00 €
200	Cour Maternelle	58 125,00 €
	Création d'une noue de récupération des eaux de toiture et végétalisation du pied de bâtiment	7 400,00 €
	Création d'une balade florale (Chemins + espaces verts+ placette)	10 670,50 €
	Théâtre de verdure (Chemin, scène, assise, espaces verts)	14 554,50 €
	Préau	16 500,00 €
	Mobilier	9 000,00 €
300	Cour élémentaire	55 500,00 €
	Création d'une noue de récupération des eaux de toiture et végétalisation du pied de bâtiment	5 825,00 €
	Préau	15 000,00 €
	Ilot de fraîcheur	12 650,00 €
	Mobilier	16 000,00 €
	Verger	2 025,00 €
	Abris vélos	4 000,00 €
400	Nouvelle cour	88 441,50 €
	Création des espaces verts	44 451,50 €
	Chemins	9 490,00 €
	terrain de sport	11 500,00 €
	Bac à sable	6 000,00 €
	Plantation d'arbres	7 000,00 €
	Mobilier	10 000,00 €
	Total HT	209 066,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable de principe sur l'avant-projet présenté et sollicite des reprises sur les points suivants :

- Vérifier que l'accès au local APE soit possible avec un véhicule
- Positionner l'amphithéâtre de la troisième cour dans le coin du local A.P.E.
- Alternner les assises le long de la clôture sud de la cour de l'élémentaire entre intérieur et extérieur de la cour (pas de vis-à-vis)
- Enlever les arbres côté Nord Est de la nouvelle cour (en limite de la parcelle AB 483 non communale) et en positionner au niveau de la clôture sud de la cour de l'élémentaire (pour faire de l'ombre lorsque les parents attendent).
- Positionner le bac à sable de la 3^{ème} cour avec un toboggan pour qu'il soit bien une aire de chute et qu'il puisse peut-être servir de fin de piste de course sous les arbres pour pratiquer le saut en longueur...
- Agrandir le préau de l'élémentaire le long du mur (plus au nord) afin d'avoir un espace abrité plus important
- Veiller au choix des essences plantées, pour le verger côté est, compte-tenu du faible ensoleillement à cet endroit ; ces plantations pourront être faites ultérieurement et en interne par le service technique. Les crédits libérés pourront être reportés sur l'achat d'un toboggan.

Charge Monsieur le Maire de solliciter toutes les subventions existantes aussi élevées que possible pour mener à bien ce projet.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-12-113 **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2023 :**

Acte 5.7 : Institutions et vie politique – Intercommunalité

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire concernant le prix et la qualité du service de collecte, traitement et valorisation des déchets – exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire.

DCM2024-12-114 **Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement – année 2023 :**

Acte 5.7 : Institutions et vie politique – Intercommunalité

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement concernant la qualité et les prix des services de l'eau potable et de l'assainissement – exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire pour la partie concernant la commune de Brain sur Allonnes.

DCM2024-12-115 **Révision du PLU de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil – avis sur projet :**

Acte 2.1.4 : Urbanisme – documents d'urbanisme

Par délibération n°2021-07-083 en date du 20 juillet 2021, le conseil municipal avait souhaité être consulté dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil.

Par courrier reçu le 23 novembre dernier, la commune de Saint Nicolas de Bourgueil transmet sa délibération dressant le bilan de la concertation et arrêt du projet de son plan local d'urbanisme et sollicite, conformément aux dispositions de l'article R.153-4 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune de BRAIN SUR ALLONNES.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2024-63 du 30 octobre 2024 de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil ainsi que les documents constituant son arrêt de projet,

Après en avoir délibéré :

N'a pas d'observation à formuler sur le projet de PLU de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-12-116 **SIÉML - programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025 :**

Acte 1.2 : commande publique – délégation de service public

Afin de cerner au mieux les besoins des collectivités et de prévoir les financements nécessaires, le Siéml travaille actuellement à l'élaboration de la composition du programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025.

A ce titre, dans l'hypothèse où la commune souhaiterait s'inscrire dans cette démarche, elle doit en informer le Siéml au plus tôt et en tout état de cause avant le 15 décembre 2024 en précisant l'enveloppe budgétaire qu'elle souhaiterait y consacrer.

Pour rappel, le Siéml, apporte un financement minimum à hauteur de 25%, pour ces travaux de rénovations, et jusqu'à 35% pour les remplacements des lanternes les plus vétustes ; c'est à dire de type « boule », ou équipées de lampes de type « ballon fluo », ou de plus de 15 ans et d'une puissance supérieure à 150 watts.

A réception la demande d'inscription, un chargé d'affaires se rapprochera de la commune pour réaliser une étude sommaire.

Le Conseil Municipal,

Vu les nombreuses pannes sur les lanternes LED

Après en avoir délibéré,

Ne souhaite pas donner suite au programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-12-117 **Offre Valocime – gestion antenne relais :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en septembre 2018, la commune avait souscrit un contrat de bail avec la SA ORANGE France pour permettre l'implantation (emplacement technique d'environ 50m² sur la parcelle AB 270), la mise en service et l'exploitation des équipements techniques de l'antenne relais.

En juillet 2020, ORANGE SA et ATC France ont établi un partenariat sur le long terme visant à héberger les équipements techniques (antennes radio) d'ORANGE SA sur une partie du parc de plus de 3000 pylônes de radio télécommunication en exploitation appartenant à ATC France et à céder à ATC France un certain nombre de pylônes construits par ORANGE SA. C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition du terrain a été signée avec ATC France le 14 septembre 2022.

La société VALOCIME a été créée en 2017. Etablie à MALKOFF (92), elle est spécialisée dans le secteur d'activité des télécommunications sans fil. Elle propose de reprendre le contrat d'ATC France aux conditions suivantes :

Termes de la convention présentant des différences	VALOCIME
Loyer annuel	3 000.00€ Revalorisation 0.5%/an Si extension : rien de prévu
Jouissance	Les modifications et extensions seront réalisées sans l'accord de la commune. Si l'occupant (ATC ou autres) procède à des modifications, Valocime pourra apporter gracieusement son conseil à la commune sous réserve qu'elle en fasse la demande par écrit
Droit de préférence	Veut avoir copie de l'offre de tiers
Responsabilité et sécurité	S'assure de la conformité des éléments d'infrastructure des occupants et non des éléments techniques (antenne, câbles)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Charge monsieur le Maire de prendre attache avec la société ATC France, actuelle détentrice du bail pour échanger sur les conditions contractuelles.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-12-118 **Foyer rural – tarifs 2026 :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

- Valide les tarifs 2026, comme indiqué ci-après :

1) Location de salles

FOYER RURAL BRAIN SUR ALLONNES 2026			
LOCATION PAR JOUR 2026	BRAINOIS	NON BRAINOIS	ASSOCIATIONS BRAINOISES
	1er jour = tarif plein	1er jour = tarif plein	1er jour = tarif plein
salle de bal (250 pers.) + coin frigo	196,00 €	334,50 €	103,00 €
salle de bal + coin frigo + cuisine	315,00 €	481,50 €	159,00 €
réfectoire (180 pers.)	136,50 €	229,50 €	68,00 €
réfectoire + cuisine	257,50 €	378,00 €	127,50 €
salle de réunion (15 pers.)	30,50 €	55,00 €	15,00 €
salle de réunion + cuisine	146,00 €	215,50 €	61,50 €
tout foyer (sauf hébergement)	444,00 €	713,50 €	222,00 €
location vaisselle (maxi. 250 pers.):			
chariot 50	44,50 €	58,50 €	18,50 €
chariot 100	77,00 €	114,50 €	43,50 €
chariot vin d'honneur	22,50 €	39,00 €	13,00 €
vaisselle pour repas simple forfait 100 personnes (1 assiette + 1 verre + couverts)	26,00 €	48,50 €	15,00 €
hébergement			
forfait hébergement : comprenant 10 lits pour groupe mariage, fête de famille ... avec drap par nuitée	324,50 €	324,50 €	
lit supplémentaire (de 11 à 30 lits) avec drap	13,00 €	13,00 €	
forfait associations par nuitée hébergement + cuisine + réfectoire pour centre aérés, colonies de vacances, stages, ... du lundi au vendredi midi - Location possible seulement pendant les vacances scolaires	249,00 €	314,00 €	
divers			
électricité forains	5,50 €	5,50 €	
remplacement vaisselle	voir annexe	voir annexe	
location tables rondes	91,00 €	91,00 €	
* location plusieurs jours : jour 1 = tarif plein, jour 2 = 40%			

2) Vaisselle cassée ou perdue :

Liste Vaisselle	Chariot 100	Chariot 50	Chariot vaisselle simple 100	Chariot Vin d'honneur		Tarif 2025	Tarif 2026 2%
				Mis à disposition	Disponible		
Verre enfant forum	100	50	100		100	0,60	0,61
Verre Napoli 12 cl	100	50			300	1,21	1,23
Verre Napoli 18 cl	100	50				1,21	1,23
Flûte Napoli	100	50			300	1,49	1,52
Fourchettes Chambord	100	50	100			1,60	1,63
Cuillères Chambord	100	50	100			1,60	1,63
Cuillères à café	100	50	100			1,04	1,06
Couteaux Chambord	100	50	100			2,41	2,46
Assiettes plates Floride diam 230	200	100	100		20	2,37	2,42
Assiettes à dessert diam 190	100	50				2,01	2,05
Tasses à café Floride 9 cl	100	50	100			1,63	1,66
Soucoupes Floride diam 115	100	50				1,21	1,23
Corbeille à pain inox (26,5 cm)	12	6				5,10	5,20
Pichet en verre broc arc 1 L	12	6				2,10	2,14
Cafetière inox	3	2				12,11	12,35
Saladier Aspen diam 270	12	6				4,02	4,10
Assiette ordinaire						1,63	1,66
Fourchette ordinaire						1,59	1,62
Cuillère ordinaire						1,59	1,62
Petite cuillère ordinaire						0,60	0,61
Couteau ordinaire						2,01	2,05
Tasse ordinaire						1,21	1,23

La commission loisirs tourisme travaillera sur les tarifs de l'hébergement.

DCM 2024-12-119 **Tarifs chenil communal :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Premier retrait = 26,00 euros

A partir du 2^{ème} retrait = 36,00 euros

Nourriture = 6,95€ par jour

DCM 2024-12-120 **Tarifs jardins familiaux :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- fixe, à compter du 1^{er} janvier 2025, le loyer annuel des jardins familiaux à 27,00€.

DCM 2024-12-121 **Tarifs concessions cimetièrre et columbarium :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe, à compter du 1^{er} janvier 2025, le tarif des concessions de la façon suivante :

1) cimetièrre – concessions pleine terre :

Concessions trentenaires = 69,50 euros

Concessions cinquantenaires = 123,50 euros

2) columbarium :

Concessions 15 ans = 496,50 euros

Concessions 30 ans = 997,50 euros

- 1) cavurnes :
 Concessions 15 ans = 249 euros
 Concessions 30 ans = 498 euros

DCM 2024-12-122 **Location salle ancienne mairie :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une administrée sollicite la possibilité de louer la salle de l'ancienne mairie pour Noël et le nouvel An.

Par délibération n° 2022-09-090 en date du 13 septembre 2022, des tarifs avaient été instaurés pour des locations à la demi-journée (30€ : type rassemblement vin d'honneur lors de sépultures) et à la journée pour des activités commerciales.

Le Conseil Municipal,
 Considérant que la salle, réservée en priorité aux associations, n'est pas adaptée pour y organiser des repas,
 Après en avoir délibéré :

Décide, à la majorité des élus, de ne pas donner une suite favorable et de maintenir uniquement les tarifs indiqués dans la délibération ° 2022-09-090 en date du 13 septembre 2022

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM 2024-12-123 **Logement 14, place de l'ancienne mairie – facturation eau :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison d'un raccord défectueux après compteur, la locataire du logement communal situé au 14, place de l'ancienne mairie (attenant à l'ancienne mairie) a reçu une facture d'eau de 1 135,97€ correspondant à une consommation de 243m³ du 27/12/2023 au 03/07/2024 (6 mois 6 jours) alors qu'elle consomme habituellement et annuellement 14.5m³ (moyenne sur 2022 et 2023).

Le Conseil Municipal,
 Considérant que le réseau et le raccord défectueux appartiennent à la collectivité et sont de sa responsabilité
 Considérant que la régie des eaux Saumur Val de Loire ne peut établir de facturation qu'au seul locataire,
 Après en avoir délibéré :

Décide de laisser à charge de la locataire une consommation d'eau estimée à 8m³ soit 110,75€ (selon détail ci-dessous) :

	quantité	prix unitaire HT	taux TVA	montant TTC
distribution de l'eau				
abonnement eau potable	182 jours	68,99	5,50%	36,29
consommation eau potable	5m ³	1,302	5,50%	6,87
consommation eau potable	3m ³ /238m ³	1,44	5,50%	4,56
préservation ressources en eau	5m ³	0,0409	5,50%	0,21
préservation ressources en eau	3m ³ /238m ³	0,0409	5,50%	0,13
collecte des eaux usées				
abonnement assainissement fixe	182 jours	74,11	10,00%	40,65
consommation assainissement	5m ³	2,031	10,00%	11,18
consommation assainissement	3m ³ /238m ³	2,098	10,00%	6,92
organismes publics				
pollution d'eau d'origine domestique	8m ³ /238m ³	0,3	5,50%	2,53
modernisation des réseaux	8m ³ /238m ³	0,16	10,00%	1,41
				110,75

et de prendre en charge la surconsommation d'eau de la facture 2024-EA-26401 du 20 octobre 2024 soit 1 025.22€

Cette dépense sera inscrite au compte 60611 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-12-124 **Loyer logement 17, rue de l'église**

Acte 3.3 : Domaine et Patrimoine - locations

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir le montant du loyer mensuel du logement situé au 17, rue de l'église.

En effet, cette année des travaux de peinture ont été réalisés pour 13 652.80€, de changement des huisseries pour 9 656,52€ et d'étanchéité de la terrasse pour 24 906,07€. Le montant du loyer était de 786.96€/mois plus environ 145€ d'OM par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de porter le prix du loyer mensuel à 850€.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-12-125 **Cimes de Courcy – bilan 2024 concession de service public et tarifs**

2025 :

Acte 1.2.1 : Commande publique – délégations de service public

Madame l'adjointe au Maire, déléguée aux loisirs, tourisme rend compte du bilan prévisionnel 2024 (du 29/06 au 30/11) transmis par les gérants, à savoir :

Fréquentation :

Perimètre payant	4020
Entrées adultes	1628
Entrées enfant	2129
Groupes / Scolaires	263
Restauration Y compris Bar / Glaces	1991
Nombre de couverts	1991
<i>pour un ticket moyen de :</i>	20,97 €

Il est précisé que les équipements actuels ne permettent pas de différencier les entrées du bar et celles du restaurant. Une adaptation est prévue en 2025.

Pré-bilan financier :

Malgré l'absence de la boutique, du bivouac et pas d'évènementiel mis en place, le chiffre d'affaires arrêté au 30 novembre 2024 dépasse le prévisionnel qui était de 65 345€

Chiffres d'affaires HT du 29/06 au 30/11/2024

Désignation	Juin (2 jours)	juillet	août	septembre	octobre	novembre
Catégorie 2 :	Somme :	Somme :	Somme :	Somme :	Somme :	Somme :
▼ Restauration / Bar	1805,00	19571,00	18434,00	4496,00	2681,00	2393,00
Restauration 10%	1180,00	11519,00	11909,00	3108,00	1915,00	1749,00
Restauration 20%	418,00	3908,00	3358,00	1001,00	354,00	481,00
Restauration 5,5%	207,00	4144,00	3167,00	387,00	412,00	163,00
▼ Entrées payantes	202,00	10935,00	9841,00	834,00	2142,00	547,00
Entrée Base de loisirs	202,00	10935,00	9841,00	834,00	2142,00	547,00
▼ Traiteur / Location salle	0,00	1459,00	3408,00	2351,00	1396,00	4925,00
Traiteur + Salle	0,00	1459,00	3408,00	2351,00	1396,00	4925,00
C.A. H.T. Mensuel	2007,00	31965,00	31683,00	7681,00	6219,00	7865,00
CUMUL						87420,00

Biens investis (montant HT) qui resteront à la fin de la DSP (NB : le mobilier installé initialement et provenant des restaurants tourangeaux des gérants sont retournés sur Tours) :

Description	Date de mise en service	Quantité	Valeur unitaire d'acquisition	Valeur totale d'acquisition	TYPE D'investissement
MSMB Equipement Cuisine		1	71 053 €	71 053 €	Leasing
TROTIX Trotinettes électriques		1	33 792 €	33 792 €	Leasing
RICHARD DIFFUSION Mobilier Restaurant + Espace Détente + Chaises salle de réception		1	13 148 €	13 148 €	Leasing
PRO MOB Tables pliantes salle de réception + Chariot de transport		1	1 855 €	1 855 €	Emprunt
THOMANN Equipement Sonorisation - Eclairage		1	5 405 €	5 405 €	Emprunt
VIADUC Mise en place et formation Site Internet		1	1 696 €	1 696 €	Emprunt
METRO Vaisselle traiteur		1	2 702 €	2 702 €	Emprunt
POELLE A PAELLA Poellon 100 couverts		1	966 €	966 €	Emprunt
AP ANJOU Tireuse à bières 2 Becs + 1		1	4 034 €	4 034 €	Emprunt
CUBESCORE Buzzers 6 + 1 télécommande		1	1 070 €	1 070 €	Emprunt
MATERIEL.NET Vidéo-projecteur		1	1 621 €	1 621 €	Emprunt
APPORT SAS Desir Des Mets Mobilier terrasse restaurant		1	8 000 €	8 000 €	Apport
Petit équipement / Divers fournitures		1	9 332 €	9 332 €	Emprunt
				- €	
EQUIPEMENT ACTIVITE ANNEXE (Prévision d'investissement)		0	7 800 €	- €	Emprunt Validé
MSMB Mobilier CHR Traiteur supplémentaire (Prévision d'investissement)		0	3 821 €		Emprunt Validé
ESCAPE GAME (Prévision d'investissement)		0	10 000 €	- €	Soumis à nouvel emprunt
TOTAL				154 674 €	

Propositions 2025 – jours et horaires d'ouverture

Période	Jour de la semaine	Amplitude d'ouverture base de loisirs / Bar	Restauration (Ouverture des cuisines)
Janvier, Mars, Novembre, Décembre	Lundi	-	-
	Mardi	-	-
	Mercredi	13h30 - 17h30	-
	Jeudi	-	-
	Vendredi	-	-
	Samedi	11h00 - 17h30	12h00 - 13h15
	Dimanche	11h00 - 17h30	12h00 - 13h15
Février	Lundi	-	-
	Mardi	-	-
	Mercredi	-	-
	Jeudi	-	-
	Vendredi	-	-
	Samedi	-	-
	Dimanche	-	-
Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre	Lundi	-	-
	Mardi	-	-
	Mercredi	13h30 - 18h00	-
	Jeudi	-	-
	Vendredi	-	12h00 - 13h15
	Samedi	11h00 - 18h00	12h00 - 13h15
	Dimanche	11h00 - 18h00	12h00 - 13h15
Juillet, Août	Lundi	11h00 - 20h00	12h00 - 13h45 / 19h00 - 20h45
	Mardi	11h00 - 20h00	12h00 - 13h45 / 19h00 - 20h45
	Mercredi	11h00 - 20h00	12h00 - 13h45 / 19h00 - 20h45
	Jeudi	11h00 - 20h00	12h00 - 13h45 / 19h00 - 20h45
	Vendredi	11h00 - 20h00	12h00 - 13h45 / 19h00 - 20h45
	Samedi	11h00 - 20h00	12h00 - 13h45 / 19h00 - 20h45
	Dimanche	11h00 - 20h00	12h00 - 13h45 / 19h00 - 20h45
Vacances scolaires	Lundi	-	-
	Mardi	-	-
	Mercredi	11h00 - 18h00	12h00 - 13h15
	Jeudi	11h00 - 18h00	12h00 - 13h15
	Vendredi	11h00 - 18h00	12h00 - 13h15
	Samedi	11h00 - 18h00	12h00 - 13h15
	Dimanche	11h00 - 18h00	12h00 - 13h15

Propositions 2025 – tarifs

Périmètre payant TARIF APPLICABLE	2025 - € TTC					
	Adultes unique	Enfant (<...ans)	Groupes	scolaires	Tarif Brainois	Tarif Famille
Entrée unique	8,50 €	8,50 €	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €
Forfait de restauration	tarif standard				Tarif Brainois	Tarif Famille
Menu Entrée + Plat + Dessert (Saison)				20,00 €	-	-
Menu Entrée + Plat ou Plat Dessert (Saison)				15,20 €	-	-
Menu Entrée + Plat + Dessert (Hors-Saison)				25,00 €	-	-
Menu Entrée + Plat ou Plat Dessert (Hors-Saison)				19,00 €	-	-
Salle événementielle (64 pers.)	tarif standard				Tarif Brainois	Tarif Famille
Mise à disposition aux associations				300,00 €	-	-
Location particuliers à la journée				500,00 €	250,00 €	-
Location entreprises à la journée				500,00 €	-	-
Cimes	tarif standard				Tarif Brainois	Tarif Famille
Location à la journée				100,00 €	-	-
Journée supplémentaire				20,00 €	-	-
Location de hottelettes électriques (A partir de 14 ans)	Adultes unique	Enfant (<...ans)	Groupes (6+)	Scolaires	Tarif Brainois	Tarif Famille
Forfait 1 heure	28,00 €	-	25,20 €	-	-	28,00 €
Forfait 2 heures	45,00 €	-	28,00 €	-	-	28,00 €
Guide accompagnateur	plus 25%	-	plus 25%	-	-	plus 25%
L'espace de campement	Adultes unique	Enfant (<12 ans)	Groupes (6+)	Scolaires	Tarif Brainois	Tarif Famille
L'emplacement à la nuit	5,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	-	3,00 €
à préciser	-	-	-	-	-	-
à préciser	-	-	-	-	-	-

Commentaires : TARIF FAMILLE SUR PRÉSENTATION DE CARTE FAMILLE NOMBREUSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte du bilan prévisionnel réalisé sur les cinq mois de fonctionnement et charge madame l'adjointe de reprendre contact avec les gérants pour leur demander de revoir quelques points sur les tarifs et notamment le pass famille ainsi que jours d'ouverture des Cimes de Courcy et notamment sur la partie restauration.

Camping-car park – bilan 2024 :

Sujet reporté

DCM2024-12-126 Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2018, 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 150,02 € :

Acte 7.1.5 : Finances locales – Admissions en non valeurs

Le conseil municipal,

Sur proposition du comptable public par courrier explicatif du 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Pt 2022	R-24-26	4,4	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2020	R-2-1	6	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2022	R-7-11	7,1	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2022	R-35-18	8,09	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2020	R-3-37	8,4	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2021	R-22-24	8,8	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2018	R-5-5	12	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2022	R-33-18	13,03	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2022	R-26-36	14,2	RAR inférieur seuil poursuite
Pt 2018	T-291	68	NPAI et demande renseignern
		150,02	

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 150,02 euros.

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au compte 6541.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

DCM2024-12-127 Participation financière élèves en classe Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) :

Acte 7.10.3 : Finances locales – divers

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de la ville de SAUMUR indiquant que deux enfants habitant la commune de Brain sur Allonnes sont scolarisés en classe ULIS à l'école élémentaire Charles PERRAULT à Saumur pour l'année scolaire 2024-2025.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Ce sont les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décident de l'orientation d'un élève vers une ULIS qui lui offre la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque ses acquis sont très réduits.

Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

Conformément à l'article L.212-8 du code de l'Éducation, une commune est dans ce cas tenue de participer financièrement à la scolarisation d'un enfant dont les parents sont domiciliés sur son territoire, cette inscription étant justifiée par des motifs tirés de contraintes médicales.

Le conseil municipal de Saumur a fixé le coût d'un élève scolarisé en ULIS à 365,50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte du coût de scolarisation en classe ULIS s'élevant à 731€ pour les deux élèves.

Cette dépense sera inscrite à l'article 657348 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses :

Acquisition du foncier pour futur restaurant, garderie et crèche

Parcelle AB 53 (1 398m²) : Madame Roselyne ESNAULT née SOYER indique un prix de vente net vendeur à 135 000€ pour le terrain et la maison.

Parcelle AB 54 (1 206m²) : Monsieur Thierry SOYER indique que son terrain avec garage avait été estimé à 45 000€ en 2014. Aujourd'hui, la valeur se situerait entre 55 000€ et 70 000€.

Monsieur le Maire entrera en négociation avec les propriétaires.

Consultation projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne avant décision :

La consultation sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation est lancée du 25/11/2024 au 25/05/2025.

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/consultation---les-enjeux-2028-2033-questions-importantes/consultation-sur-les-enjeux-de-leau-et-les-risques-dinondation.html>

Le conseil municipal pourra faire ses observations avant le 25 mai 2025.

Vœux aux agents : la rencontre est prévue le jeudi 19 décembre à 18h30 dans la salle du conseil municipal

Brain d'infos : les exemplaires sont remis aux conseillers municipaux pour distribution

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45. La prochaine réunion est fixée au mardi 21 janvier 2025 à 20h30.

Délibérations du 10 décembre 2024

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
2024-12-111	10/12/2024	Fonction publique	4.1.4	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Adhésion au contrat d'assurance groupe « risques statutaires »
2024-12-112	10/12/2024	Domaine et compétence par thème	8.8	Environnement	Renaturation des cours de l'école Louis DUDÉ – approbation de l'avant-projet sommaire
2024-12-113	10/12/2024	Institutions et vie politique	5.7	Intercommunalité	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2023
2024-12-114	10/12/2024	Institutions et vie politique	5.7	Intercommunalité	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire : rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement – année 2023
2024-12-115	10/12/2024	Urbanisme	2.1.4	documents d'urbanisme	Révision du PLU de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil – avis sur projet
2024-12-116	10/12/2024	Commande publique	1.2	Délégation de service public	SIEMML - programme de rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025
2024-12-117	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Offre Valôcime – gestion antenne relais
2024-12-118	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Foyer rural – tarifs 2026
2024-12-119	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Tarifs chenil communal
2024-12-120	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Tarifs jardins familiaux
2024-12-121	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Tarifs concessions cimetière et columbarium
2024-12-122	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Location salle ancienne mairie
2024-12-123	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Logement 14, place de l'ancienne mairie – facturation eau
2024-12-124	10/12/2024	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Loyer logement 17, rue de l'église
2024-12-125	10/12/2024	Commande publique	1.2	Délégation de service public	Cimes de Courcy – bilan 2024 concession de service public et location de salles
2024-12-126	10/12/2024	Finances locales	7.1.5	Admissions en non valeurs	Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2018, 2020, 2021 et 2022 d'un montant de 150,02 €
2024-12-127	10/12/2024	Finances locales	7.10.3	Divers	Participation financière élèves en classe Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

BOUCHER Yves <i>Maire</i>	Présent
LEVEQUE Béatrice <i>1^{ère} Adjointe</i>	Présente
LEJEUNE Jacques <i>2^{ème} Adjoint</i>	Présent
PETERS Nathalie <i>3^{ème} Adjointe</i>	Présente
BERGER Ludovic <i>4^{ème} Adjoint</i>	Présent
CHARRIER Sophie <i>5^{ème} Adjointe</i>	Présente
SCHAEFER Virginia <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
REIGNIER Maxime <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
MORICEAU Marie-Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Absente excusée Donnant pouvoir à Virginia SCHAEFER
BOUCHER Annick <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
TESSIER Dominique <i>Conseiller Municipal</i>	Absent excusé
GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DELAUNAY Sébastien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Guillaume <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
JAMET Amélie <i>Conseillère Municipale</i>	Présente
CANONNE Julien <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
GALLARD Corine <i>Conseillère Municipale</i>	Absente excusée Donnant pouvoir à Cyrille COUINEAU
COUINEAU Cyrille <i>Conseiller Municipal</i>	Présent
DUDÉ Maïté <i>Conseillère Municipale</i>	Présente

Le Secrétaire,
Amélie JAMET



Le Maire,
Yves BOUCHER

